



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° P191/2014

SERVICES DE SECURITE PRIVEE ET DE SURETE AU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le **Port**

Autonome de San Pedro (PASP).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation des services de sécurité privée et de sûreté au Port Autonome de San Pedro.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé **sur prix global et forfaitaire**. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en **deux (02) lots**.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le **Budget 2015** du Port Autonome de San Pedro.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

Lot 1 : 2.000.000 Francs CFA

Lot 2 : 1.500.000 Francs CFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré à l'adresse suivante :

**DIRECTION GENERALE
DU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO,
sise à San Pedro,
Direction des Acquisitions, des Affaires Juridiques et de la
Coopération
Département des Acquisitions
Service Marchés,
2^{ème} étage de l'immeuble de la Direction Générale
B.P 339/340 San Pedro
Tél. : 34 71 72 07 - Poste 225 / Cell : 49 29 87 76, Fax: 34 71
72 15.
Email: lcamara@pasp.ci**

Contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de: **Cent mille (100 000) francs CFA.**

ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard **le mardi 09 décembre 2014 à 14 heures**, à l'adresse indiquée à l'article 7 ci-dessus, ou portées directement à la **séance d'ouverture**. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique **le mardi 09 décembre 2014 à 14 heures 30 minutes** dans la salle de conférences de la Direction Générale du Port Autonome de San Pedro, **sise à San Pedro**, au boulevard de la République, domaine portuaire.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE LA VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de **120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au **décret N°2014-306 du 27 mai 2014 modifiant le décret N°2009 -259 du 6 août 2009 portant Code des Marchés Publics.**
